Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240402-DEL20240204001-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024-02-04-001

SEANCE du 2 Avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07/03/2024
DATE D'AFFICHAGE

07/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

Objet : Vote des taxes

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 3 AVR. 2024

et publication ou notification
du - 3 AVR. 2024

Le Maire,

Pour le Maire empêché,
Jean-Luc CATTET, Adjoint
L'Adjoint

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Étaient présents: TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine
Absents excusés : GESSAT Cécile pouvoir à Jean-Luc CATTET, DOULUT Didier pouvoir à Christophe GUERINEAU
Secrétaire de séance : Gaëtan EPAGNEUL

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux non meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe Foncière bâtie	53.95
Taxe Foncière non bâtie	54.61
Taxe d'habitation	24.83

Un vote a lieu
Contre 0 Abstention 0 Pour 13
La délibération est adoptée.

Le secrétaire de séance
Gaëtan EPAGNEUL

Pour Le Maire empêché
Jean-Luc CATTET, Maire Adjoint
Le 3 avril 2024

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20240204001**
Objet :	**VOTE DES TAXES**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	060-216004085-20240402-DEL20240204001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20240402-DEL20240204001-DE-1-1_0.xml	text/xml	976 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20240204001.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20240402-DEL20240204001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	562.6 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : ETAT 1259.pdf Nom métier : 21_RP-060-216004085-20240402-DEL20240204001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2024 à 11h32min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2024 à 11h34min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2024 à 11h34min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2024 à 11h39min28s	Reçu par le MI le 2024-04-03